# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 23 septembre 2013, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 17 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers:

Roger Dion Daniel Blais

Hélène Pelchat

Éric Blanchette Hélène Jacques

Est absente:

Guylaine Blais

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### **CONVOCATION ET OBJET**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

- 1. Avis de motion;
  - 1.1. Règlement no 251-2013 décrétant un emprunt et des dépenses de 1 640 387 \$ relatif à des travaux d'installation d'unités de réacteurs biologiques au site de traitement des eaux usées existant sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore;
- 2. Période de questions ;
- 3. Clôture et levée de la séance.

#### 1. AVIS DE MOTION

2.1. Règlement no 251-2013 décrétant un emprunt et des dépenses de 1 640 387 \$ relatif à des travaux d'installation d'unités de réacteurs biologiques au site de traitement des eaux usées existant sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore

Avis de motion est déposé par le conseiller Roger Dion, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 251-2013 décrétant un emprunt et des dépenses de 1 640 387 \$ relatif à des travaux d'installation d'unités de réacteurs biologiques au site de traitement des eaux usées existant sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Roger Dion, Conseiller

#### 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## 3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

#### 2013-09-231

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 17 HEURES 15.

Adopté ce 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Réal Turgeon, Maire Louise Trachy, g.m.a. Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon, Maire

\*\*\*\*\*\*\*